

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2026-047

« COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2026, le lundi 23 février, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : mardi 17 février 2026 - Secrétaire de séance : Élisabeth LAROCHE

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 66 - Nombre de pouvoirs : 4 - Nombre de votants : 69

Étaient présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Sylvie SONNERY, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Hélène BROUSSE, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Jean PEYSSON, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, Joël MATHY, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT (à partir de la délibération n°2026-025), Franck PLANET, Élisabeth LAROCHE, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Jean ROSET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Fabrice VENET (jusqu'à la délibération n°2026-034), Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOU, Émilie CHARMET, Éric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Étaient excusés et ont donné pouvoir : Viviane VAUDRAY (à Agnès OGERET), Jean-Luc RAMEL (à Élisabeth LAROCHE), Jean-Alex PELLETIER (à Régine GIROUD), Frédéric TOSEL (à Marie-José SEMET).

Était excusé et suppléé : Dominique DELOFFRE (par Hélène BROUSSE).

Étaient excusés : Patricia GRIMAL, Serge MERLE, Frédéric BARDOT, Maud CASELLA.

Étaient absents : Ludovic PUIGMAL, Cyril DUQUESNE, Stéphanie JULLIEN, Maël DURAND, Claire RAMONDOT, Mohammed EL MAROUDI, Michel MITANNE, Nazarello ALONSO, Gaël ALLAIN.

Objet : Attribution de subventions 2026 aux associations sportives (actions, manifestations et évènements à rayonnement intercommunal)

VU les statuts de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain ;

VU l'appel à projets 2026 ;

VU l'avis favorable de la commission sport, jeunesse et solidarité du 10 février 2026 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 11 février 2026 ;

M. Jean-Pierre GAGNE, vice-président, rappelle que la Communauté de Communes intervient, dans le domaine du sport, dans le cadre de la compétence « aides dans le domaine du sport aux actions, manifestations et évènements à rayonnement intercommunal, régional ou national »

La Communauté de communes apporte ainsi soutien et aides financières pour les manifestations sportives sur son territoire, en fonction des demandes formulées, du contenu des projets examinés et de l'enveloppe financière globale allouée.

Les dossiers de demande de subvention 2026 ont été instruits, en lien avec les rapports d'activité et financier des actions soutenues, le cas échéant, l'année précédente.

M. Jean-Pierre GAGNE ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'attribuer les subventions de fonctionnement 2026 suivantes au titre de la compétence « aides dans les domaines du sport aux actions, manifestations et événements à rayonnement intercommunal, régional ou national » pour un montant total de 217 290,75 euros :

Nom association	Nom action	Montant
Sou des écoles laïques et d'éducation permanente de Saint-Denis-en-Bugey	La Sandenienne	2 000,00 €
Ambérieu Volley ball	Tournoi de volley loisir en 4x4	575,00 €
Sport Boules St-Vulbas Plaine de l'Ain	Coupe du monde féminine U18/U23 "Jeannot Vedrine"	18 122,50 €
Sou écoles laïques Villieu Loyes Mollon	Trail du sou des écoles VLM	4 005,00 €
Handisport 01	Ain'venture Handifamille	2 500,00 €
St-So Court	Saint so course 2026	3 500,00 €
So Bugey	Trail so Bugey 2026	3 000,00 €
A.S.E.G.F CycloSPORT	Villibadoise	775,00 €
Ass semi-marathon de St-Vulbas	10 km nature de St-Vulbas	2 500,00 €
Amicale rando jog gym Loyettes-St Vulbas	La magie de confluent	2 600,00 €
Parc du cheval en Rhône-Alpes	Circuit Concours Régional 2026 Parc du cheval	20 000,00 €
Saint Vulbas Vélo Sport	Randonnée cyclotouriste des frères RIGON	1 075,00 €
A Vélo	Tour de l'Ain cycliste 2026	50 000,00 €
Promo Vélo	CycloSPORTIVE les héros 2026	5 000,00 €
Ambérieu Marathon	Ronde des grangeons 2026	5 000,00 €
Tour du Valromey Organisation	Valromey tour 2026 et Valromey tour féminin 2026	29 900,00 €
Club Ambarrois de Tennis	Bugey pickle open 2026	1 200,00 €
Comité régional d'équitation Auvergne Rhône-Alpes	Championnat de France Hunter 2026	10 000,00 €
Comité régional d'équitation Auvergne Rhône-Alpes	Finales régionales équitation	5 000,00 €
Judo club de Meximieux	Open KATA Michel Charrier	2 040,00 €
Sou des écoles laïques de Douvres	Trail de Douvres 2026	2 000,00 €
Sous des écoles du RPI de Bourg-St-Christophe et Pérouges	Trail de Pérouges 2026	3 325,00 €
Plaine de l'Ain escalade	Contest escalade	3 706,25 €

Nom association	Nom action	Montant
Sou des écoles laïques de Blyes	La course des Brottaux	1 665,00 €
Club Canoë Kayak (SMG)	Gourdathlon	2 187,50 €
Courir nature Saint-Jean-de-Niost	Sous la lune de Saint-Jean	2 622,50 €
La boule du Longevent	Etape du tour de l'Ain catégorie baby boules U9-U11	375,00 €
ARC Club Plaine de l'Ain Sainte-Julie	Organisation compétitions TAE jeunes	1 014,00 €
Leylico	Découverte de l'aéromodélisme pour les personnes handicapées	255,00 €
Club Nautique Serriérois	Promotion d'activités nautiques auprès de nouveaux publics	2 875,00 €
Ambérieu Bugey XV	Tournoi Marc Rémond 2026	2 500,00 €
Bugey Rhône Canoë Kayak	Nautik Rhône Festival	3 700,00 €
Amicale laïque Jules Ferry	Championnat Départemental de Gymnastique Rythmique	1 487,50 €
Club escalade de St-Vulbas	Compétition d'escalade : combiné bloc/difficulté/vitesse 2026	2 524,50 €
Triathlon Ambérieu Bugey	Corrida Trail Ambarroise	2 500,00 €
Les Vauriens	Trail la vauxoise	1 975,00 €
Judo club Loyettes	Tournoi interdépartemental Judo	2 100,00 €
Basket Club Meximieux	Tournoi Basket fauteuil	2 500,00 €
Ambérieu Athlétic Club	Championnat de l'Ain en salle 2026 des écoles d'athlé	300,00 €
Ambérieu natation Bugey Cotière	Circuit départemental natation course catégorie Avenir	1 710,00 €
Canoë kayak club vallée de l'Ain	40ème triathl'ain	3 500,00 €
Club d'orientation d'Ambérieu-en-Bugey	Championnat régional de course d'orientation longue distance	2 476,00 €
Ain'clusif - des Pieds au Sens	Développement de séances itinérantes de sensibilisation au cécifoot	1 200,00 €
Total		217 290,75€

- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention d'attribution correspondante avec l'association « À Vélo » pour l'organisation du Tour de l'Ain cycliste 2026.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention d'attribution correspondante avec l'association « Tour du Valromey Organisation » pour l'organisation du Valromey tour 2026 et Valromey tour féminin 2026.
- PRÉCISE les modalités de versement des subventions d'un montant supérieur à 5 000 € : versement d'une avance de 50 %, puis versement du solde sur justificatifs de réalisation et du bilan du projet.

.../...

- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à réévaluer le montant de la subvention en appliquant le taux de subvention aux dépenses réalisées et de demander le remboursement de trop perçu, le cas échéant.
- PRÉCISE que l'annulation de l'action visée par la demande de subvention implique l'annulation de la subvention.
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026.
- DEMANDE le remboursement d'un trop perçu de la subvention 2025 de l'association Sou des écoles laïques et d'éducation permanente de Saint-Denis-en-Bugey, pour un montant de 960,95 €.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 27 février 2026
Publiée le 04 MARS 2026*

Le Président, Jean-Louis GUYADER

